

« en partie. Il est honteux, je ne crains pas de le dire,
« que ces papiers restent plus longtemps dans l'état où
« ils sont.

« Quelque plan que l'on adopte pour le Palais de
« Justice, il est nécessaire de mettre de l'ordre dans les
« archives. Ce serait donc une dépense utile et qui tôt
« ou tard doit être faite.

« Les archives de tous les anciens tribunaux du
« Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, qui, au moment
« de la Révolution, furent amoncelées sans ordre et
« jetées dans les greniers du palais de la Cour royale
« jusqu'à ce qu'il soit fait un classement méthodique et
« un enregistrement et inventaire exact, ces actes res-
« tent sous les scellés livrés à une dégradation toujours
« croissante. »

Faut-il prendre ces derniers mots à la lettre et croire que l'on était revenu sur les mesures relatées aux procès-verbaux des 1^{er} et 20 mai 1812? Nous ne le pensons pas; mais il n'en reste pas moins acquis que les archives étaient alors dans de pitoyables et désastreuses conditions. La salle principale, véritablement à jour en certains endroits, était inondée par les pluies,- une eau boueuse, noircie par la poussière et la fumée, pénétrait à travers les registres et les dossiers, On en jeta, en 1835, une grande quantité qui se trouvèrent complètement pourris. Plusieurs furent en partie conservés sans pouvoir être utilement consultés. Qu'avaient donc fait pendant ce temps archivistes et commissions de surveillance? Ils avaient mis çà et là, en rayons, quelques cahiers et papiers du XVIII^e siècle, et sans cesse ajourné les mesures que commandait l'intérêt de leur conser-